

Profil professionnel

« Le plan de formation précise aux établissements les tâches que peut assumer l'aide en soins et accompagnement. »

La commission de réforme

« L'aide en soins et accompagnement AFP travaille en milieu ambulatoire ou dans des lieux de vie et apporte aux personnes de tous âges souffrant de difficultés physiques, mentales, psychiques ou sociales un soutien dans la maîtrise de leur quotidien.

L'aide en soins et accompagnement AFP assume des tâches de soins et d'accompagnement selon le mandat qui lui est confié. Elle/il soutient les clientes et clients dans leurs activités quotidiennes. Elle/il exécute des tâches d'intendance dans leur lieu de vie ou à leur domicile. Elle/il accomplit des travaux administratifs et logistiques simples en relation avec son domaine d'activités.

L'aide en soins et accompagnement AFP respecte la personnalité des clientes et clients et les associe à ses activités en s'appuyant sur leurs ressources. Elle/il il s'oriente dans son travail selon les valeurs et les idées directrices de l'organisation qui l'emploie.

L'aide* en soins et accompagnement AFP exerce ses activités dans le cadre des compétences acquises, des conditions cadres légales et des réglementations internes. »

* Dans les textes qui suivent, la désignation féminine ou masculine sera utilisée indifféremment.

Nouvelle profession indispensable

L'engagement de personnel auxiliaire est nécessaire dans les soins comme dans l'accompagnement, un besoin mis en évidence par une analyse du marché du travail dans les secteurs de la santé et du social. Pour le domaine sanitaire, l'étude a clairement montré l'importance, pour garantir la qualité de la prise en charge en Suisse, de personnel auxiliaire formé. Si ces collaborateurs ne pourront pas combler les lacunes qui se profilent aux degrés secondaire II et tertiaire, ils contribueront à éviter que la pénurie ne s'aggrave encore au niveau auxiliaire après la disparition de la formation d'aide-soignante.

« La formation professionnelle initiale de deux ans avec AFP offre aux titulaires une attestation reconnue et un profil spécifique. » La commission de réforme

La politique de la formation préconise la mise à disposition d'offres à tous les niveaux de qualification. En introduisant une formation professionnelle initiale de deux ans qui ouvre des possibilités de développement à tous, les domaines de la santé et du social répondent à cette exigence et concrétisent le postulat « Pas de diplôme sans passerelle vers d'autres formations ».

Des compétences et un profil spécifiques

« L'aide en soins et accompagnement applique son savoir dans la pratique, sur délégation. »

La commission de réforme

Reposant sur la méthode Compétences-Ressources (CoRe), le plan de formation privilégie l'orientation sur les compétences dans les trois lieux de formation. Il est constitué de 30 situations complétées par les éléments tels que situation typique, famille de situations, normes et règles, ressources externes, connaissances, aptitudes et attitudes. Cette approche permet de transmettre la maîtrise de situations, et non pas uniquement de connaissances ou de gestes isolés.

L'aide en soins et accompagnement déploie ses activités dans six domaines, à savoir :

1. Collaborer et apporter son soutien dans le cadre des soins de santé et des soins corporels
2. Accompagner et soutenir les client-e-s dans la vie quotidienne
3. Apporter son assistance dans les activités d'entretien
4. Respecter et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
5. Participer aux tâches d'administration, de logistique et d'organisation du travail
6. Développer et respecter son rôle professionnel et la collaboration avec l'équipe

Modèle de formation

La formation d'aide en soins et accompagnement dure deux ans et conduit à une attestation fédérale professionnelle AFP.

L'enseignement scolaire comprend au total 720 leçons, soit l'équivalent d'une journée par semaine environ.

L'ordonnance de formation prévoit 24 journées de 8 heures pour les cours interentreprises.

La formation peut être organisée selon les principes scolaire ou dual. L'ordonnance de formation tient ainsi compte des spécificités régionales de la Suisse.

Les personnes en formation peuvent bénéficier d'un encadrement individuel spécialisé (EIS), auquel participent les trois lieux de formation et dont l'organisation concrète relève des cantons. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a élaboré un guide à ce sujet.

« La formation professionnelle d'aide en soins et accompagnement en deux ans s'adresse aux jeunes comme aux adultes. »

La commission de réforme

Le projet de formation abrégée a été abandonné en raison de l'hétérogénéité du groupe cible. Toutefois, des formes d'accès individuel au titre sont possibles par une procédure de validation des acquis ou par les dispositions de l'article 32 de l'ordonnance sur la formation professionnelle.

Des documents détaillés seront mis à disposition pour l'instruction des prestataires de formation et la mise sur pied de la formation dans les établissements.

Commission de réforme

Représentants de SAVOIRSOCIAL

CURAVIVA	Monika Weder, Lucerne
CSDQ ASE	Jean-Pierre Tritten, La Chaux-de-Fonds
CDAS	Gérard Kahn, Berne
INSOS	Brigitte Sattler, Berne
FAPS	Iris Bischel, Zurich
OrTra cantonales	Esther Müller, Lucerne
Lieux de formation CI	Annette Hürner, Grabs
Corps enseignant	Nathalie Casillo, Steinhausen

Représentants de l'OdASanté

CDS	Hans-Peter Karrer, Münchenstein
CURAVIVA	Christine Serdaly, Genève
Association suisse des services d'aide et de soins à domicile	Elsbeth Liechti, Dietikon
H+	Heinz Frey, Berne
OrTra cantonales	Jean-Marc Fonjallaz, Misery
OrTra cantonales	Rahel Gmür, Berne
OrTra cantonales	Luca Janett, Balerna
FSAS	Daniela Häni Wahl, Oberwil
Direction écoles d'aides-soignantes	Elisabeth Blunier, Olten

Autres membres

OFFT	Armin Schöni, Berne
CSFP	Claude Salamin Pllana, Sion
CSFP	Erminio Bianchi, Mendrisio
CSFP	Marianne Schnüriger, Zurich
IFFP	Andreas Grassi, Zollikofen
IFFP	Jean-Marc Pouly, Lausanne
CSDQ ASSC	Philip Weisser, Bassecourt
Secrétariat général SAVOIRSOCIAL	Karin Fehr, Berne
Secrétariat général OdASanté	Urs Sieber/Yves Blanchard, Berne
Direction externe du projet	Peter Dolder, Hünibach

L'élaboration concrète des documents de formation a été confiée au groupe de travail Plan de formation, composé de représentants des organisations ci-dessus.

Calendrier

Juin 10 à sept. 10	Consultation au sein de la branche
Sept. 10 à oct. 10	Traitement des résultats de la consultation
Nov. 10 à fév. 11	Consultation auprès de l'OFFT
Mars 11	Evaluation et traitement des résultats de la consultation OFFT
Mai 11	Ediction de l'ordonnance de formation et du plan de formation

La nouvelle formation en quelques traits

La nouvelle formation professionnelle initiale d'aide en soins et accompagnement AFP est une formation généraliste pour les domaines de la santé et du social. L'encadrement d'enfants dans les structures d'accueil extrafamilial n'est pas prévu.

D'une durée de deux ans, elle s'adresse aux jeunes comme aux adultes et permet l'acquisition de compétences professionnelles correspondant à des besoins sur le marché du travail.

Elle débouche sur un titre fédéral reconnu et donne aux titulaires un profil spécifique qui leur ouvre des possibilités de développement. Elle garantit notamment la perméabilité vers les apprentissages en trois ou quatre ans sanctionnés par un certificat fédéral de capacité (CFC).

Tout comme la procédure de qualification, la formation est orientée sur les compétences dans les trois lieux de formation. Axée sur les situations du quotidien professionnel, elle transmet la maîtrise de situations, et pas uniquement de connaissances ou de gestes isolés. Dans les limites des dispositions légales et institutionnelles de délégation, l'aide en soins et accompagnement AFP accomplit ses tâches de façon autonome.

La nouvelle formation :

- s'étend sur deux ans et débouche sur une attestation fédérale professionnelle,
- peut être organisée selon les principes scolaire ou dual,
- comprend 720 leçons en milieu scolaire,
- englobe 24 journées de cours interentreprises,
- offre aux personnes en formation la possibilité d'un encadrement individuel spécialisé (EIS).

Outils pour l'introduction : Des documents détaillés seront mis à disposition pour l'instruction des prestataires de formation et la mise sur pied de la formation dans les établissements.

aide | en

soins et accompagnement avec attestation fédérale professionnelle AFP

Informations complémentaires concernant la consultation sur l'ordonnance et le plan de formation

2 branches – 1 métier

Mesdames, Messieurs,

En 2006, les organisations faïtières du monde du travail OdASanté et SAVOIRSOCIAL ont examiné l'opportunité d'introduire une formation professionnelle initiale de deux ans débouchant sur une attestation fédérale pour les domaines de la santé et du social. Selon leur analyse et les résultats de la consultation, les besoins en personnel auxiliaire sont patents dans les deux branches (encadrement des enfants excepté). En vue d'élaborer les bases de la future formation, les deux organisations ont déposé auprès de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) une demande commune de ticket provisoire, qui a abouti au printemps 2009.

Depuis lors, la Commission de réforme et ses groupes de travail ont œuvré sans relâche pour élaborer l'ordonnance et le plan de formation présentés aujourd'hui : 2 branches – 1 métier.

Les domaines de la santé et du social ont besoin de personnel compétent au niveau auxiliaire. L'ordonnance et le plan de formation créent la base nécessaire pour le former. Ils ouvrent à de larges groupes cibles la voie vers le champ professionnel de l'accompagnement et des soins, tout en offrant à des jeunes et à des adultes la possibilité de faire leurs preuves dans le monde du travail.

Nous remercions tous les participants à ce projet pour leur travail efficace et constructif. Convaincus que ces nouveaux documents de formation sont de haute qualité, nous attendons avec impatience votre prise de position à leur sujet.

Monika Weder, présidente de SAVOIRSOCIAL
Bernhard Wegmüller, président de l'OdASanté

OdASanté
www.odasante.ch

**SAVOIR
SOCIAL**
www.savoirsocial.ch